

le bulletin de liaison



Loi immigration : Ici ou ailleurs, pour des droits Universels

La loi « Immigration » qui vient d'être votée est fortement contestée et pour cause : elle, remet en cause radicalement les choix de société ainsi que les droits et devoirs qui sont accordés à chaque citoyen. De plus, elle opère une distinction entre étranger et français, quelque soit la situation dite de « régularité administrative » vis à vis de l'État.

Internationalisme

L'histoire de l'Humanité est étroitement liée à celle des déplacements, des flux migratoires. Quelque soit l'origine ou le cause, tantôt heureuse ou malheureuse, l'Homme n'a eu de cesse de traverser le monde. La résolution des guerres, les déplacements de population face aux catastrophes, les conquêtes, les migrations économiques, les régimes politiques autoritaires et dictatoriaux, la corruption des Etats, la recherche d'une vie meilleure instrumentalisée par les passeurs criminels, ... autant de sujets qui alimentent aujourd'hui la majorité des déplacements de population, et qui sont pour la plupart des choix contraints et économiques. Les frontières, dessinées et créées de toutes pièces souvent par la force, amènent à une question fondamentale : a qui appartient la Terre ? Est-elle seulement à certains et pas à d'autres ? Exilé, Migrant, Illégal, Etranger : La plupart du temps, toutes ces notions sont mélangées pour tenter de définir et d'identifier à tort ceux et celles qui viennent « d'ailleurs ». Ce sont avant tout des soeurs et des frères d'Humanité. Même si la question des papiers relève aujourd'hui de la citoyenneté et de droits afférents, *des papiers pour tous ou plus de papiers du tout* », tel était ce slogan qui servait d'horizon à une autre société. Faut-il disposer de papiers pour avoir des droits basiques ?

Liberté-Egalité-Fraternité

Beaucoup se réclament aujourd'hui du triptyque républicain, y compris certaines composantes de

l'extrêmes-droite qui n'ont pourtant qu'une obsession : mettre à bas la République. Méfions nous de celles et ceux qui se revendiquent fausement de la République sans en partager les bases, principes et philosophie. Le projet porté par l'extrême-droite est celui d'un affrontement généralisé. Il convient donc tout d'abord de rappeler notre positionnement anti-raciste et anti-fasciste, et sortir également d'une volonté d'essentialiser les individus en les assignant à tel ou tel groupe religieux ou ethnique.

Agir syndicalement, la seule issue

La tenaille identitaire est l'un des plus grands dangers et vient directement percuter la question sociale et nos revendications syndicales : derrière chaque personne, il y a un homme ou une femme, et un-e travailleur-se. A partir de là, il convient de se battre pour toutes et tous. Le rôle du syndicat est de rassembler tous les travailleurs-ses autour d'intérêts communs, immédiats et à long terme, pour construire autre société. Cette dernière ne pourra pas être cantonnée aux frontières françaises ni opérer de distinction entre les origines, la nationalité ou même la question des papiers - qu'il convient de résoudre autrement, par une vraie politique d'asile et d'action locale pour le développement économique, parmi tant d'autres conditions pour une solution globale. Dans nos entreprises, SUD Industrie continuera de défendre l'ensemble des salarié-e-s, et de veiller à ce que le patronat ne se serve pas de l'immigration, tantôt comme une population plus facilement exploitable et sous-payée, tantôt comme un épouvantail pour tenter de semer la peur. Les allocations et prestations sociales, doivent être conditionnées à la situation familiale et au réel, et donc être universelles. Français ou étranger. Place ensuite à l'impôt pour la fiscalité, et la redistribution des richesses.

Donneurs d'ordres, prestataires : même combat

Quel est le point commun entre les salariés d'une entreprise sous-traitante/prestataire de services et celle du donneur d'ordres ? *La communauté* des travailleurs. Partir du raisonnement selon lequel l'employeur serait différent serait commettre une grave erreur : en effet, la responsabilité, légale mais tout simplement « patronale », est engagée par l'entreprise donneur d'ordre qui décide d'externaliser. Souvent pour des raisons fi-

nancières, de flexibilité, et non pour se « recentrer sur le coeur de métier ». SUD Industrie organise l'ensemble des salarié-e-s, CDD, sous-traitants, intérimaires, etc. Saluons la victoire de SUD Renault Guyancourt en Cassation qui annule le licenciement d'un salarié sous-traitant grâce à l'action syndicale, ainsi que SUD Stellantis Poissy qui a organisé un débrayage sur les chaînes concernant notamment les revendications de CP.



Union Fédérale SUD industrie

10, Avenue Rachel
75018 Paris

permanence@sudindustrie.org

www.sudindustrie.org

01.42.94.98.86

Co-secrétaires :

Francky Poiriez & Jérôme Massin

Trésorerie

Laurent Volonté 06.29.62.43.33

Marc Tzwangue 06.82.55.83.16

tresorerie@sudindustrie.org

Coordination - vie interne

Julien - 06.51.00.95.52

coordination@sudindustrie.org

Formation syndicale & IFESIS

Francis Fontana 06.30.71.78.22

Bernard Guillerey 06.70.93.61.51

formation@sudindustrie.org

Juridique

Mohamed Khenniche 06.66.61.04.12

Lucie Gomez 06.71.33.85.27

Sami Hamida 06.31.84.54.09

juridique@sudindustrie.org

Laïcité & lutte contre les discriminations

Francky & Julien

laicite@sudindustrie.org

International

Sami et Marc

international@sudindustrie.org

Boutique militante

Jérôme Massin 06.70.27.78.35

Zakaria Mortaji 06.50.32.68.06

boutique@sudindustrie.org

Luttes

Florent Cariou 07.86.15.86.84

luttes@sudindustrie.org

Communication

Janète Pereira 06.40.14.61.91

Bernard & Florent

communication@sudindustrie.org

Liaisons d'activité

Auto (Marc), caoutchouc (Nicolas),
Agro-alimentaire (Mickael) : contactez directement la_permanence@

METALLURGIE

La nouvelle convention collective de la métallurgie vient d'entrer en vigueur au 1er janvier 2024 dans les entreprises. Malgré la mobilisation initiée par l'Union Fédérale SUD Industrie - alertes sur le sujet depuis des années, manifestations nationales et/ou régionales, appel à l'unité des travailleurs-ses, - le patronat a été au bout de sa logique de casse des acquis sociaux. Les nombreuses formations internes organisées sur le sujet depuis 2021 auprès de nos syndicats auront permis d'outiller les militant-e-s dans les différentes négociations, qui ont été engagées entreprises par entreprises, rajoutant de la difficulté dans le rapport de force. Rien n'est pour autant perdu, il est possible d'inverser la vapeur. Les syndicats SUD rappellent également la responsabilité, après le patronat, des organisations signataires : CFDT, CFE-CGC et FO. Il est temps de changer de syndicat !

COMMUNIQUE BTP

SUD Industrie, à travers sa liaison d'activité BTP, vient de sortir un communiqué pour rappeler l'enjeu autour des conditions de travail des salarié-e-s du secteur. Les différentes attaques, qu'elles viennent du patronat, de médias d'extrême-droite ou de certains « politiques », sont autant de crachats sur les travailleurs-ses. Le racisme anti-musulman comme l'antisémitisme doivent être combattus, en commençant par rappeler un principe clair dans les entreprises, celui de l'égalité. Prétendre, comme l'a fait Arno klarsfeld, membre du conseil d'Etat, que « *beaucoup de musulmans travaillent sur les chantiers* », est déjà une infamie en soi. Pire quand cet odieux personnage dit que ces mêmes ouvriers ont accès à des explosifs et pourraient s'en servir. Cette haine de classe cache la triste réalité des accidents du travail dans le BTP : près de 89 000 en 2019.

MINIMAS CONVENTIONNELS : « IL EST URGENT D'AUGMENTER LES SALAIRES ! »

Entretien avec Jean-Philippe Pinon, porte-parole de la délégation SUD Industrie dans la convention collective du Caoutchouc.

Peux-tu nous présenter en quelques mots la Branche du caoutchouc ?

La convention collective du caoutchouc est un accord conclu entre les employeurs et les salariés du secteur du caoutchouc et à l'image du rapport de force dans nos boîtes. Elle fixe le cadre minimum pour les conditions de travail, les salaires, les congés, les formations professionnelles, etc...C'est un instrument clé, surtout pour les salariés des petites et moyennes entreprises, qui ont moins de syndicats et moins de droits.

À quoi sert la convention collective ?

La convention collective sert à garantir le respect des droits des travailleurs ainsi que leurs conditions de travail et les relations entre les employeurs et les salariés au sein d'un secteur spécifique. Elle vise à garantir des conditions de travail équitables et à protéger les droits des salariés tout en luttant contre le dumping social d'une entreprise à une autre. En outre, elle peut également contenir des dispositions spécifiques pour certaines situations, telles que les licenciements, les avantages sociaux, les congés maternité, etc... En somme, la convention collective joue un rôle crucial dans la régulation des relations de travail au sein d'un secteur donné.

Quel est l'avenir selon toi pour le secteur du caoutchouc ?

Le secteur est soumis à une forte concurrence mondiale organisée par le patronat, notamment asiatique. En France, et c'est inquiétant, nos effectifs baissent année après année. Notre secteur est confronté à un réel problème d'attractivité et d'emploi et nous ne sentons pas une réelle envie de la chambre patronale de régler cette problématique.

En tant que représentant de la délégation SUD, lors des réunions avec les représentants du patronat du secteur, quelles sont les revendications SUD ?

Nos principales revendications sont la rémunération et les conditions de travail car il s'agit de sujets majeurs pour répondre au souci d'attractivité et de redistribution des richesses. Nous avons différentes négociations en cours concernant ces sujets ; comme les salaires minimaux conventionnels, les classifications ou encore la pénibilité.

Tu dis que les salaires sont la priorité : où en sont les négociations ?

Une première réunion de négociations a eu lieu le 11 janvier sans qu'elle puisse aboutir à un accord. Les propositions des organisations patronales ne prenaient pas suffisamment en compte les demandes des organisations syndicales des salariés. Une nouvelle réunion aura lieu le 25 janvier et c'est un sujet qui concerne tous les salariés du secteur,

Agir c'est aussi en dehors des réunions, qu'est-ce que SUD fait également ?

SUD s'engage auprès des salariés en leur apportant un soutien et des réponses à leur différentes questions. Tout cela grâce aux représentants des différents sections sur les sites en liens avec notre convention collective, et la coordination que nous assurons.